

Résumé non technique de l'entrevu du 5 mai 2021 13h30 chez moi, entre Melle ROBBES et une assistante (Mazars) et d'autre part Joel et moi-même.

Cette visite vise à préparer la réunion du 20 mai 19h00 au restaurant la campagne au sujet de la Charte que RWE souhaite nous faire signer.

Nous avons tout d'abord parlé de la fiche d'information N° 8 qui est truffée d'erreurs.

- Il est indiqué que le dossier environnemental a été déposé en Avril 2021 ce qui est faux, puisqu'il ne l'est toujours pas à ce jour (info préfecture), nous avons indiqué à Melle Robbes que pour signer une charte il faut avoir confiance en l'autre ce qui ne peut être le cas.
- Nous avons demandé des informations plus précises et complètes concernant les revenus que les communes de Varennes et Oussoy allaient percevoir, ainsi que des revalorisations annuelles, ce qui semblerait ne pas être le cas au vu des déclarations de M. Fournier, à voir avec M. Cluet
- Dans les atouts du projet il est indiqué que le vent est favorable alors que dans le résumé non technique il est indiqué "faiblement favorable"
- Dans les atouts du projet il est indiqué qu'il y a absence d'enjeux majeurs de biodiversité alors que l'éolienne E4 avait été retiré soi-disant à cause du nichage de chauve-souris dans des bosquets et que l'Eolienne E2 est-elle restée en place alors qu'elle se situe à 150 m du bois Fleury qui est un enjeu FORT ???!
- La localisation du projet a oublié qu'OUZOUER-DES-CHAMPS est impacté et que la commune se situe à 1,8 Km de la plus proche éolienne.
- La démarche de concertation indique « qu'ils informent l'ensemble de la population » ce qui est faux, mais à priori ils ne le peuvent pas : problème de boites aux lettres !!!

Puis nous sommes passés à la charte avec les modifications et proposition suivantes :

- Nous sommes revenus sur la suppression de la E4 pour de mauvaises raisons, c'est M. Jouanneau qui a supprimé l'éolienne et non pas les chauves-souris sinon ils pourraient enlever toutes les éoliennes, et surtout la E2.
- Animaux protégés dans toute la zone...bonjour les dégâts lors des travaux !
- La mise en défend de la lisière du bois Fleury avec une clôture de 165 m pose problème : où iront les animaux pour s'alimenter en eau si on leur barre le chemin pour se rendre dans la zone humide (fossé) ?
- Intérêt d'une charte qui ne reprend que les éléments obligatoires, RWE ne va guère plus loin.
- LA CUMA devrait être étendue à l'ensemble des agriculteurs concernant l'usage du déchaumeur et son entretien à la charge de RWE
- Proposition d'arrêt de la E2 de nuit de mai à novembre
- Attention à la destruction de l'habitat avec la construction des éoliennes
- Mesure de suivi de la biodiversité réalisée par un écologue, Payé par qui ? réellement indépendant ? Association ? LPO ?
- Interdiction de couper des arbres pendant les travaux et avertir les riverains
- Le démantèlement : 1 000 000 € pour chaque éolienne et non pas 87000 € pour les 3 aérogénérateurs
- Il est évoqué le fait qu'aucun exploitant ait été en défaillance ce qui est faux : un cas vient d'être avéré, faut-il attendre 20 ans ?
- Nous avons proposé pour diffuser certaines informations aux habitants, que les communes voir que certains membres des VRG en cas de carence de ses dernières, s'occupent de relayer les communications de RWE. Bien sûr les VRG se réservent le droit de communiquer par voie de conséquence.
- Nous avons bien entendu évoqué le préjudice patrimonial et qu'il devrait être inclus dans les mesures compensatoires. Je suis plus que certain que ce point ne sera pas retenu. Mais nous le gardons à disposition...

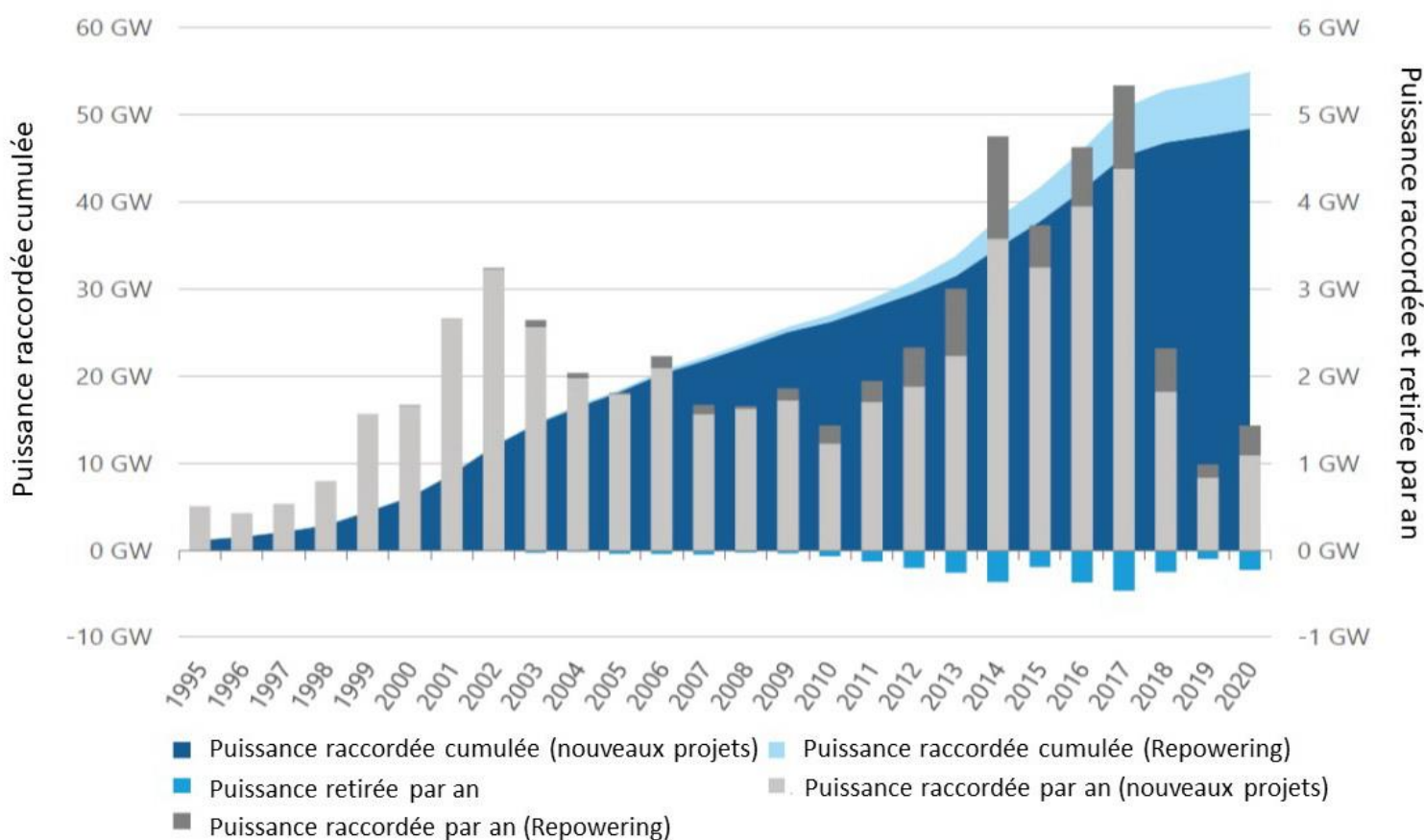
Melle Robbes nous a indiqué qu'elle transmettait nos remarques à RWE

Ce type d'entretien a été réalisé par MAZARS sur 2 jours le 4 et 5 mai auprès de plusieurs habitants, nous avons clairement indiqué que nous ne signerons, quoiqu'il arrive et quoiqu'il en coûte, et en aucun cas, cette charte. Il nous a été répondu que la réunion du 20 mai était mise en place afin d'amender cette charte, qu'elle ne serait pas la seule et que la finalité était bien de la faire signer et de convaincre un maximum de personne à le faire.

Je reviens sur le positionnement des 3 éoliennes : Page 20 du résumé non Technique.

Elles forment un triangle au nord à l'est et au sud du bois Fleury. Le MAT de la E2 se trouve à 150 m du bois Fleury et les pales à seulement 75 m !!!! La E1 se trouve à 400m mètres de la couarde et 600 mètres du bois Fleury et la E3 à 500 m au Sud. Nous craignons fort que le bois Fleury soit sacrifié sur l'autel des bénéfices de RWE, en dépit de toute considération de la faune et de la flore.

Melle Robbes nous a clairement indiqué que si RWE se positionnait sur ce projet c'est que cette installation est rentable, vent faiblement favorable ou pas, restriction de fonctionnement ou pas. J'en déduis donc, que comme en Allemagne ce sont les subventions qui conditionnent la rentabilité d'un parc, et dans une plus faible mesure le prix de vente de l'électricité qui augmente en faveur de cette rentabilité.



<https://allemagneenergiesdotcom.files.wordpress.com/2021/02/fig-1-zubau-2020-wind-land.jpg>

En 2020 L'Allemagne a installé environ 115 nouvelles éoliennes et 102 éoliennes en repowering, un peu plus qu'en 2019 mais moins qu'en 2018 où l'arrêt des subventions a été effective. Les Allemands feront donc de plus en plus de repowering là où ce sera rentable et construiront de moins en moins de parcs voir supprimeront les parcs non rentables, malgré l'augmentation du prix de l'électricité puisque non rentable sans subvention. Voilà ce qui nous attend.

Franck